

Lyon, le 29 Septembre 2017

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017 : Unanimité

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : Mme SERVIEN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, Mme NACHURY, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. DUVERNOIS, M. DAVID, Mme BALAS, M. BOUZARD, M GRACI, Mme AZOULAY.

DEPOTS DE POUVOIR : M. DUVERNOIS : pouvoir à M. LAUPIES ; M. DAVID : pouvoir à M. BLACHE ; Mme BALAS : pouvoir à Mme GRAZIANI ; M. BOUZARD : pouvoir à M. BRUN ; M. GRACI : pouvoir à Mme HAZERAN ; Mme AZOULAY : pouvoir à Mme SERVIEN.

ABSENTS : M FENECH, Mme LEVY

M. BLACHE propose de désigner Mme SERVIEN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme SERVIEN procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.17.404 – Approbation de la Programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Il s'agit dans ce rapport de l'approbation de la Programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP. Ce dossier ne demande pas de commentaire particulier.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.405 – Lyon 6e - Parc de la Tête d'Or, Porte des Enfants du Rhône - Restauration du portail place du Général Leclerc - Opération 06016007 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20012.

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Comme vous le savez tous, il a été constaté des désordres importants sur l'un des portails monumentaux d'entrée du parc de la Tête d'Or, connu sous le nom de « porte des Enfants du Rhône ». Des éléments de décor se désolidarisent, mettant en péril la sécurité du public. Le portail a été provisoirement sécurisé par la pose de poutres métalliques liaisonnant les couronnements aux portails et de filets.

Ce portail a été construit au tout début du XX^e siècle, sur le modèle des grilles de la place Stanislas à Nancy.

Il est envisagé de procéder à la restauration complète du portail en le sécurisant et en garantissant la stabilité de ses différents constituants.

L'éclairage de mise en valeur sera repris.

L'accessibilité de cette entrée du parc sera améliorée.

Le coût global de l'opération est de 980 000 € TTC

Ce montant conséquent s'explique par différents facteurs, comme des peintures au plomb et amiante, la découverte de « rafistolages anciens », l'ensemble nécessitant le démontage complet de la porte qui n'avait jamais été rénovée. Elle rappelle que ce portail a été protégé au titre des monuments historiques en 1982, les travaux étant encadrés par Didier REPELLIN.

Les travaux devraient démarrer en février 2018, jusqu'en novembre 2018, pour idéalement ouvrir avant la fête des lumières de décembre 2018.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.406 – Attribution de subventions pour un montant total de 24 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon et d'une subvention de 17 500 euros à la CCI Lyon Métropole dans le cadre de la 10e enquête sur les comportements d'achat des ménages

M. BRUN sera rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que la diversité de l'offre commerciale de la ville de LYON s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. La diversité des activités commerciales sédentaires et non sédentaires contribue à la qualité du cadre de vie : aussi, pour assurer la pérennité de ces actions la Ville de LYON, il est demandé d'accompagner plusieurs associations pour leurs actions à venir.

Il précise que le montant total des subventions est de 41.500 €, répartis en ce qui concerne le 6^e arrondissement entre :

L'Association des « Métiers d'Art 6 » pour un montant de 2.000 € pour l'organisation de l'exposition qui va avoir lieu ce week-end lors des journées du patrimoine, et à laquelle je vous invite tous, puisque de surcroît, pour la 1^{ère} fois cette année les Artisans vont exposer hors les murs de cette Mairie, Place KLEBER.

L'association « LA FEDERATION le 6 », qui, comme son nom l'indique fédère les associations de commerçants du 6^e arrondissement et le Club des Entreprises et des Entrepreneurs du 6^e (CEE6), pour un montant de 2.000 €.

Les autres demandes concernent des associations sises dans d'autres arrondissements pour un montant de 20 000 € et 17.500 € à la CCI de LYON Métropole pour la réalisation de la 10^{ème} enquête sur les comportements d'achat des ménages

Ces enquêtes permettent de connaître les comportements d'achat et de disposer ainsi d'une base d'informations permettant d'appréhender précisément le fonctionnement de l'appareil commercial.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.407 – Illuminations 2016 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 12 235 €

M. BRUN présente ce projet de délibération.

Il rappelle que comme chaque année, les illuminations des rues commerçantes réalisées entre le 18 novembre 2016 et le 8 janvier 2017 démontrent le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité et mettent en valeur les différents quartiers de la Ville y compris le 6^{ème} arrondissement dont le parcours lumineux s'étoffe chaque année un peu plus.

Cette organisation après avoir été soumise à une large concertation avec les différents acteurs, des subventions ont été attribuées à des associations de commerçants en fonction de leur demande. Un réajustement doit avoir lieu au 1^{er} semestre 2017 dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées et de 20 000 € par projet.

Il précise que le montant total des subventions est de 12 235 € et pour le 6^{ème} arrondissement, l'Association des Commerçants Saxe Saint Pothin se voit attribuer 3 007,00 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.408 – Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales pour un montant de 61 500 euros

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Il s'agit de subventions pour le soutien aux initiatives associatives locales et notamment pour le 6^e arrondissement à :

- L'Espace 6 MJC - 100, rue BOILEAU - 5 000 €.
- Osons ici et maintenant 67 rue Garibaldi – 3 000 €

Mme GRAZIANI indique qu'elle s'est rendue à l'adresse de cette seconde association. Or, il n'existe aucune plaque à ce nom sur les boîtes aux lettres. Elle fait remarquer que cela n'est pas normal d'autant que le montant de la subvention est important.

Mme NACHURY estime que l'adresse est certes un élément mais qu'en est-il de l'objet de la subvention. Elle espère qu'il est précisé.

Mme GRAZIANI précise celui-ci : des jeunes de 20 à 30 ans, d'horizons divers, se voient proposer des parcours innovants pour leur permettre de monter en compétences et les aider à concrétiser leurs idées en projet sur un programme de formation-action de 3 mois d'exploration et d'expérimentation. Ce programme suit le 1^{er} intitulé « Fabrik à Déclik ».

M. BLACHE indique que cette association a une antenne dans le 6^e arrondissement et c'est à ce titre qu'elle reçoit la subvention. Elle participe à un événement régulier national qui avait donné le nom au programme cité ci-dessus : « Fabrik à Déclik ».

Mme GRAZIANI souligne que l'association se trouve à Bordeaux. Elle a consulté le site internet de celle-ci avec l'objet : « accroître la participation des citoyens à la vie démocratique, participation citoyenne.

M. BLACHE note que certes, s'il n'y a pas d'adresse à Lyon, néanmoins il y a un projet et notamment au niveau de la ville et le vote se fait ici sur l'ensemble des subventions, on ne peut pénaliser la MJC du 6^e.

Mme NACHURY estime que c'est la limite de l'exercice. On voit bien dans l'ordre du jour, que l'on a une succession de subventions et par la simple localisation d'une antenne dans l'arrondissement pour des actions qui sont beaucoup plus larges, cela passe en conseil d'arrondissement. On a des délibérations du conseil municipal qui sont parfois beaucoup plus importantes pour ce dernier et elles ne sont pas présentées.

Mme GRAZIANI se dit plus préoccupée par le fait que l'adresse indiquée n'a pas de réalité.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.409 – Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) à 8 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2017 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce projet de délibération.

Elle précise que les montants concernés sont importants car il s'agit de subventions de fonctionnement général, une deuxième tranche. Pour le 6^e arrondissement, il s'agit d'une structure très connue : la Maison de l'Enfance du 6^e qui doit se voir allouer 108 797 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.410 – Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2017 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 335 540 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière

Mme GRAZIANI présente ce rapport.

Il s'agit là encore du versement de subventions de fonctionnement mais cette fois pour les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Les montants concernés sont très importants et plusieurs structures sont concernées.

- ❖ ALFA3A Le Nid d'Anges : 27 700 €
- ❖ Cadet Bretelle Cadet Bretelle : 615 000 €
- ❖ Capucine Capucine : 60 000 €
- ❖ Croix-Rouge Française Pierrot et Colombine : 42 000 €
- ❖ Merlin Pinpin Merlin Pinpin : 4 600 €
- ❖ MPE Lafayette Canne à Sucre, un relais d'assistances maternelles (RAM) : 9 200 €.

❖ SLEA L'Océane 26 800 €.

**Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rapport 06.17.411– Attribution au titre de l'année 2017 de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 12 MJC de Lyon, à l'Association "Com'expression" ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS) - Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit là encore d'une seconde tranche de subventions pour :

- Espace 6 MJC, subvention de 44 247 €. On enregistre une légère baisse par rapport à 2016.
- Association « Com'expression », montant de 56 637 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.412 – Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant total de 16 000 euros aux associations sportives de proximité

M. SIMOND présente ce dossier.

L'opération « Lions du Sport » a été reconduite en 2017. Elle récompense les associations et clubs de quartier qui se seront fait remarquer dans leur arrondissement par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel et ce pour un montant de 16 000 €.

Pour le 6^e arrondissement, nous avons 3 associations auxquelles, il est proposé d'allouer comme suit:

- SENZALA DANSE : un projet initié par la mairie du 6^e pour une « battle » de danse en 2018» avec des partenaires comme les pokemon crew, senzal, art danse, et la MJC du 6. Un projet qui est destiné aux jeunes de 8 à 15 ans autour de la danse. Des précisions seront disponibles très bientôt sur le site de la mairie. Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association.
- AS TENNIS DE TABLE: Aide financière pour l'achat de petit matériel – 500 € ;
- JUDO CLUB LUGDUNUM : une aide de 500 € pour l'organisation de la fête annuelle de remise des trophées au gymnase Bellecombe.
-

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport 06.17.413 – Approbation de conventions de prêts de véhicules entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et les associations 3A et CAR lyonnais, pour le salon Epoqu'auto

Mme DARBON rapporte ce projet de délibération.

Elle indique qu'il concerne un prêt de véhicule consenti par le musée de l'Automobile Henri Malartre à l'association des automobiles anciennes « Le Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes (3A) de Lyon » dont le siège est, sis dans le 6^e arrondissement pour participer à deux expositions rétrospectives dans le cadre du 39^e salon Epoqu'Auto. Celui-ci se tiendra du 9 au 12 novembre 2017 à Eurexpo.

M. BLACHE souligne que cette association fait beaucoup de choses pour les véhicules anciens. Ce salon annuel est un très grand salon qui s'étend sur presque 2 halles complètes du Parc des expos.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport 06.17.414 – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique pour leurs projets culturels pour un montant global de 20 000 euros – Participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de convention

Mme DARBON présente ce rapport.

Elle rappelle que le Grand Casino de Lyon a dédié une enveloppe de 10 000 € pour participer à la politique culturelle de la Ville de Lyon sur le 6^{ème} arrondissement. Elle a reçu de nombreuses sollicitations et le choix a été fait de soutenir les associations qui ne reçoivent pas de subventions et qui ont un projet culturel ayant un vrai rayonnement dans l'arrondissement.

Ont été proposées :

- L'Association Projet Russe qui organise chaque année le festival russe et donc cette année « Les saisons russes de Lyon 2018 ». il se déroulera du 5 au 14 avril 2018 – une subvention de 2 000€,
- APPL6 – association pour la Promotion du Patrimoine de Lyon 6 qui participe au 150^e, anniversaire du 6^e arrondissement, en relation étroite avec la mairie - une subvention de 2 000€,
- Association Musicale Crescendo AMC qui a pour but de promouvoir la musique classique : Subvention proposée : 1 000 €,
- L'Association Guillaume Budé qui propose des conférences tous les mois dans le 6^e arrondissement Une Subvention de 500 €. Elle fête son 50^{ème} anniversaire,
- L'ASAC association de Soutien à l'Animation Culturelle – Elle organise chaque année les joutes littéraires et cette année, elle accueillera Marc LAMBRON. Elle communiquera les dates de cet événement – une subvention de 2 000 € est prévue.
- L'Alliance des familles franco-chinoises qui organise chaque année le Nouvel An chinois Subvention proposée : 2 500 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

Mme ROBIN précise que la semaine bleue va démarrer dans le 6^{ème} par une conférence sur les rhumatismes le 29 septembre et se poursuivra le 2 octobre pour une semaine. Des fascicules sont disponibles à l'accueil.

M. AUGOYARD annonce la tenue d'une enquête publique concernant « l'accroche des lignes aériennes de contact nécessaires au projet visant l'amélioration des performances de la ligne C3 entre pont Lafayette/laurent Bonneval ». Les riverains ont dû recevoir notifications. Les autres personnes concernées par le sujet peuvent venir du 14 au 29 septembre pour mettre des commentaires.

Mme MOULLIN indique que le jeudi 14 se tient le don du sang. Elle invite les présents à en parler autour d'eux car le don du sang est synonyme de vie pour certains.

Mme HAZERAN souhaite ré-aborder la question de la sécurité et comment on arrive à sécuriser notamment le cours Franklin Roosevelt. Elle fait état des visites de nuit de plusieurs restaurants (le Rive Gauche, le Bistrot B en juillet, la brasserie place Kléber en Août). Leurs stocks de vin ont été dérobés, celui-ci se monnayant très bien. Les commerçants ont peur.

Elle a, elle-même, observé dans son immeuble où des caméras ont été installées dans le parking en sous-sol et en visionnant celles-ci que des intrusions nocturnes avaient lieu. Si les particuliers arrivent à se protéger, il y a un véritable besoin de protection pour les commerçants. Les caméras sont, pour elle, utiles aussi pour assurer la protection des clients.

M. BLACHE confirme au vu des chiffres qu'il vient de recevoir que le taux de petite délinquance et en augmentation sensible notamment au cours des 3 derniers mois. L'été est malheureusement une période favorable à ce genre d'opérations. Il rappelle que la vidéo-protection est une des premières mesures que l'exécutif du 6^{ème} avait mise dans son plan de mandat. La mairie du 6^{ème} a d'ailleurs

obtenu le prolongement de celle-ci après le pont Morand et que ces caméras sont depuis installées et fonctionnent. Il est favorable à une extension au fur et à mesure et l'on est aujourd'hui à l'intersection Vendôme/Roosevelt. Il souligne que ces discussions se font avec la Ville de Lyon et notamment en matière de budget. Il est tout à fait attentif à des propositions en ce sens.

Il aborde aussi le sujet du camp installé au bout de la Cité Internationale vers la Salle 3000. Luc LAFOND a beaucoup suivi ce dossier. Il devait être démantelé avant la fin du mois d'Août. En raison de différentes procédures à mettre en œuvre, il devrait l'être avant la fin de la semaine. Aucune date précise n'a été indiquée et il n'est pas nécessaire d'en parler trop longuement.

Mme HAZERAN indique qu'elle avait fait savoir à M. LAFOND qu'il semblerait qu'il y ait un nouveau mode opératoire de vol organisé. C'est le vol de scooters quand ils sont à l'arrêt. Deux personnes s'en prennent à un conducteur, pendant que l'un déséquilibre le propriétaire, l'autre en profite pour s'enfuir avec le scooter.

Elle estime que l'architecture du quartier avec ses voies droites fait du 6^e un quartier propice à la vidéo-surveillance.

M. LAFOND considère en effet qu'on est là face à des actes de violence. Il faudrait faire évoluer les textes et les qualifications. Si l'on prend l'exemple des personnes âgées par exemple, qui se font voler, cela est presque un homicide. On les bouscule et les conséquences peuvent être très graves. Les agresseurs ne sont alors pas condamnés à la mesure de leurs actes.

Il a demandé par mail à M. KEPENEKIAN l'installation de vidéo-surveillance – comme convenu avec M. BLACHE – sur le prolongement de la place Lyautey et jusqu'à Jules Ferry, sur Lafayette et les places et jardins dans un second temps. En tout état de cause, il faut une continuité de l'installation. Pour le reste, il faut que le Ministre de l'Intérieur mette assez de personnel sur la Ville de Lyon pour avoir l'effectif suffisant la nuit.

M. BLACHE rappelle que les mairies d'arrondissement n'ont pas de pouvoir de police et que toute aide qui pourrait être fournie serait appréciable. Il indique qu'il est écouté par la Mairie Centrale et souligne qu'on ne peut avoir un policier à chaque coin de rue. Il faut aussi rester vigilant et que cette prise de conscience soit collective.

Mme HAZERAN demande si l'on possède des statistiques sur l'utilisation des caméras avec une analyse plus fine.

M. LAFOND précise que le Conseil d'Ethique a fait une analyse très poussée avec un étudiant dont on n'a pas le résultat final. Celui-ci est pour le moment partiel. Il ressort qu'il n'y a pas de délinquance dans les parkings car il y a un opérateur qui contrôle. Cette gestion est d'ailleurs coûteuse. Au vu de ce constat, il faut une continuité et donc il faut prioriser les axes commerçants. Cela a permis d'éviter d'accuser des personnes à tort et d'interpeller des personnes ayant commis des actes délictueux.

Mme NACHURY considère que ces dispositifs ont certainement un effet en ce qu'ils sont dissuasifs mais encore faut-il qu'il y ait du personnel pour en tirer les conséquences. On ne peut donc envisager qu'il y ait une couverture totale des 52 kms de voirie de l'arrondissement. Il faut donc prendre les points les plus importants. Cela n'est qu'un élément de traitement de ce sujet. C'est un ensemble de dispositifs convergents qui est nécessaire : des forces de police passant régulièrement tout en étant aléatoires de même que la vigilance des citoyens. Une organisation s'est mise en place dans les copropriétés permettant une meilleure surveillance, tout cela ressort d'un engagement collectif. Ce n'est que grâce à cela que l'on peut espérer une meilleure prévention des actes de délinquance, la répression venant dans un second temps.

Pour ce qui est du camp à la Cité Internationale, alors qu'elle était présidente de la SEM, un aménagement avait été fait par la pose de plots en bois. Cela était insuffisant car les intrusions avaient continué. Un fossé avait donc été creusé, doublant le 1^{er} dispositif et évitant que les véhicules puissent passer. Il semble que cela ne suffise pas non plus outre, peut-être, un manque d'entretien. Le fossé a été comblé. Il faudrait donc essayer autre chose sans utiliser des graviers comme cela a pu se faire ailleurs car des aménagements coûteux avaient été faits. Il serait peu esthétique d'avoir un tas de cailloux à l'entrée de Lyon

Une réflexion doit être menée pour éviter ces intrusions qui se font de manière subreptice. Il y a beaucoup de végétation donc quelques personnes arrivent qui installent progressivement des choses et l'ensemble du campement ne se révèle que lorsque l'installation est déjà en cours. Des aménagements doivent être envisagés qui a priori relèveraient de la Métropole. Elle regrette que le poste source du galet du Rhône qui était une très belle construction architecturale soit tagué, ce qui donne à cette entrée de Lyon une image peu reluisante.

Mme HAZERAN revenait sur les personnes qui avaient commis les vols et le visionnage montrait qu'on voyait qu'il n'y avait pas de relation avec les roms mais qu'on était face à des professionnels. Il ne s'agit pas de la même délinquance.

M. BLACHE indique que pour ce qui est de l'occupation du camp, il s'agit d'une diversité de population : roms, albanais. Le problème rencontré, c'est qu'au bout d'un certain temps s'installe une petite mafia. Il y a eu des plaintes à la Cité Internationale avec des intrusions dans les bureaux. Les autres faits évoqués : les vols de vin, les casses sont des vols organisés et repérés.

M. AUGOYARD souligne lui aussi le fait que le pouvoir de police n'est pas de compétence d'une mairie d'arrondissement mais attire l'attention sur le rôle de l'Etat en cette matière. Sans faire de politique politicienne, en rappelant qui est le ministre de mais que l'on prend le traitement administratif des personnes qui sont en situation irrégulière, le traitement de ces situations, ainsi que l'hébergement d'urgence qui est de compétence du département, dans ces cas il faut que l'Etat prenne la marge de ses fonctions, ce qui n'est pas toujours le cas. Les collectivités quant à elles assument même s'il est question de les dépouiller pour ainsi dire du peu qui leur restait. Il serait temps que l'Etat assume afin que tous puissent vivre correctement dans notre pays.

M. LAFOND est totalement d'accord avec son collègue mais cela dure aussi car le Préfet de l'Egalité des Chances et le Préfet de Police devaient se concerter afin de reloger certaines familles. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs refusé le logement proposé. Elles l'ont fait par solidarité mais aussi parce qu'elles sont habitués à un certain mode de vie non sédentaire. Il faut savoir qu'ils étaient sur Villeurbanne mais la mairie du 6 est néanmoins intervenue auprès des services de la Préfecture qui ont été réactifs de même que les services de la Métropole et qu'il faudra trouver une solution pérenne pour que cet usage retrouve un usage normal.

Mme NACHURY note qu'il est bien évidemment normal qu'il y ait des procédures car nous sommes dans un état de droit et c'est cela qui protège toutes les personnes. Toutefois, ce que rappelait M AUGOYARD, c'est qu'il y a des niveaux de compétence et tous ces dispositifs doivent être performants. Dans ce domaine précis, c'est l'Etat qui est garant de cette performance. Avant de faire quoi que ce soit, il faut que des enquêtes sociales aient été menées. On applique des règles de protection en matière maternelle et infantile. Il faut néanmoins que l'Etat fasse le nécessaire pour les personnes qui subissent un certain nombre de violences et de pressions. L'ensemble des règles doivent être respectées, les citoyens ne pouvant de toute évidence pas planter des tentes comme ils le veulent.

M. HEKIMIAN indique qu'il a assisté à l'installation d'un camp pas loin de chez lui. Il y avait deux terrains, l'un public, l'autre privé. Cela ne s'est pas fait en cachette. Les personnes ont été installées dans le terrain privé dont elles ont été expulsées pour finalement s'installer sur l'espace public. Il y a une certaine hypocrisie des pouvoirs publics car on peut expulser des personnes sans passer par le tribunal. Il était évoqué de placer des barrières. On a supprimé des frontières nationales. Pour faire de la politique politicienne, on en est réduit à mettre des frontières de partout, des barrières, des murs. C'est la réalité. Les portes sont grandes ouvertes et il comprend ces personnes, ils viennent et aujourd'hui on se barricade, des caméras sont installées de partout et nos libertés sont ainsi limitées. C'est une réussite !

M BLACHE passe la parole à Mme DARBON sur les journées du patrimoine.

Elle indique qu'il y a deux balades urbaines le samedi après-midi, place Edgar Quinet, celle sur le centre du 6^e : Hôtel du Gouverneur, les grands axes de l'arrondissement et le dimanche, visite de la Cité internationale à 15 h sur place. De plus, comme l'a indiqué M. BRUN, les artisans d'art exposent sur la place Kléber de 10 à 18 heures. Pour le reste, il suffit de se référer aux flyers.

M. LAFOND indique que le forum des habitants se tiendra de 19 à 21 heures le 2 octobre.

M. BLACHE souhaite faire une intervention sur l'annulation du Carrefour des Associations. Il était prévu de l'organiser dans la cour de la Mairie comme l'an dernier. Cela est plus facile en termes de commodité, les entrées sont sécurisées. Il y a un risque : l'aléa climatique et samedi 9 septembre, il existait. Il n'a pas été annulé la veille car il semblait que les pluies devaient se produire l'après-midi, puis le soir, ensuite le midi, finalement à 10 heures en voyant l'environnement totalement détrempé, les feuilles rendaient le sol glissant, décision a été prise d'annuler.

Il comprend fort bien la déception des associations qui souhaitent exposer. Des mails, courriers d'associations font état d'autres raisons. Tel n'est pas le cas.

L'après-midi il faisait beau mais un orage s'est abattu sur Lyon à 17h30. Il faut prendre des décisions et c'est ce qui a été fait.

Se pose la question du lieu où cela peut se tenir. Vu le nombre d'associations, cela ne pourrait pas se faire dans un gymnase.

Il faut trouver une autre solution. Avant, le long des quais ce qui était aussi assez critiqué car il faisait chaud, froid, des tentes étaient utilisées mais cela coûtait 45 000 € dont une partie était prise en charge pas des sponsors. L'intérêt est que les exposants étaient protégés. Le flux des personnes était surtout constitué de gens qui déambulaient mais qui n'étaient pas obligatoirement intéressés par les activités proposées. Il n'y a pas de solution parfaite, la seule priorité est de protéger les exposants.

Pour ce qui est du week-end en question, le jour suivant bébébroc a eu un véritable succès et le temps s'était largement amélioré.

Le budget était conséquent et il fallait aller rechercher environ 50 % de la somme pour le monter

M.SIMOND, par rapport aux gymnases évoqués. Il indique qu'il n'y a pas assez de place par rapport à la population qui est en augmentation. Il espère pouvoir récupérer des salles supplémentaires

* *

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 9 octobre 2017 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.